



Cellule de veille BTP

6/02/2025

Ordre du jour

- 1 / Points d'actualités.** Yann LINDREC (DREETS NA)
- 2/ Situation conjoncturelle de la filière construction : présentation & tour de table des participants.** Sébastien PERRUCHOT (CERC NA)
- 3/ Focus sur la thématique Territoires d'industrie (YL) avec témoignage du dirigeant de l'entreprise SCOP Labbe TP** lauréate de l'AAP territoires d'industrie en transition écologique.
- 4/ Divers (EDEC, ETIncelles, France 2030, Fabriqué en France, COP) (YL)**
- 5/Présentation du projet d' étude sur les besoins en logements et emplois sur les territoires d'industrie en Nouvelle-Aquitaine(SP).**

Principales mesures attendues

Le PTZ, Prêt à Taux Zéro élargi à tous les logements neufs

Le gouvernement s'oriente vers un élargissement du PTZ, Prêt à Taux Zéro à l'ensemble des logements neufs (individuels ou collectifs pour les primo-accédants) en France entière. Dans l'ancien, l'éligibilité à ce prêt est conditionnée à la réalisation de travaux de rénovation énergétique. Pour rappel, ce dispositif d'aide à l'accession à la propriété est aujourd'hui réservé aux appartements collectifs situés en zone tendue.

"Le texte issu de la Commission mixte paritaire reprend un amendement gouvernemental porté par la ministre et va ouvrir le PTZ aux primo-accédants sur tout le territoire, sans distinction, pour l'achat dans le neuf, individuel ou collectif. Les conditions pour l'ancien restent inchangées", précise le ministère du Logement. "L'amendement prévoit un ajustement concernant son entrée en vigueur : deux mois après la promulgation du PLF afin de laisser le temps aux banques de s'organiser".

L'exonération de droits de succession sur l'achat immobilier.

Présente dans l'ancien Projet de Loi de Finances pour 2025, cette mesure prévoit aujourd'hui une exonération des droits de mutation à titre gratuit pour les **dons d'argent** aux enfants, petits-enfants, arrière-petits-enfants, ou, à défaut, aux neveux et nièces, consentis pour financer l'achat ou la construction d'un logement, à titre de résidence principale, ainsi que des travaux de rénovation énergétique dans celui-ci. L'exonération s'applique dans la **limite de 100 000 € par donateur et de 300 000 € par donataire** (celui qui reçoit), à condition que l'acquéreur garde le logement au moins 5 ans.

Principales mesures attendues

Frais de notaire : vers une augmentation des droits de mutation pendant trois ans dans la nouvelle ligne directrice

Le nouveau gouvernement « s'approprie » une autre initiative portée par l'ex-gouvernement Barnier : l'augmentation de 0,5 points des droits de mutation pendant trois ans. Cette mesure vise à renforcer les finances des départements, durement affectés par la baisse significative du volume des transactions immobilières. Le texte exonère toutefois les primo-accédants de cette hausse des DMTO sans limite de montant (initialement plafonné à hauteur de 250 000 euros)

Amendement visant à majorer les concours financiers de l'Etat pour les « maires bâtisseurs » à hauteur de 100 millions d'euros. Également réduction de l'effort budgétaire des collectivités locales : 2,2 Mds contre 5 Mds dans la version du PLF 2025.

Sur le locatif l'article 24 sexies sur l'évolution du dispositif Denormandie a été supprimé par la CMP. Les contours de cette incitation fiscale dédiée aux investisseurs locatifs qui rénovent leur logement n'est donc pas modifié par le PLF 2025. Son échéance est maintenue à fin 2027. Au chapitre également de l'investissement locatif, le PLF 2025 restreint la portée de l'article 24 du PLF, qui prévoit d'alourdir la fiscalité à la revente pour la location meublée non professionnelle (LMNP), en intégrant l'amortissement comptable, c'est-à-dire la perte de valeur annuelle du bien, dans le calcul de la plus-value de cession. Cette intégration de l'amortissement a pour effet d'augmenter le montant de la plus-value et, donc, de l'impôt restant à charge in fine. Toutefois, sont sortis du champ d'application de l'article 24 a priori les établissements pour personnes âgées ou handicapées, les résidences seniors et les résidences étudiantes, mais pas les résidences de tourisme.

1/ Point d'actualités : PLF 2025

Principales mesures attendues

Plusieurs initiatives en faveur du logement social dont :

Diminution de 200 millions d'euros des cotisations versées par les bailleurs sociaux à la Caisse de garantie du logement locatif social. Cette diminution s'inscrit dans une feuille de route conjointe entre l'État et le secteur du logement social pour relancer la production de logements accessibles.

Objectif 15 000 logements étudiants par an

Les étudiants sont de plus en plus nombreux dans les grandes et moyennes villes, la réponse en logements adaptés est largement insuffisante. Rareté de l'offre, loyers élevés... Pour tenter de débloquer la situation, l'actuel gouvernement prend un engagement : **"construire 15 000 logements étudiants par an pendant trois ans en mobilisant le foncier disponible de l'État"**. Une annonce positive mais qui, pour les professionnels du secteur, reste insuffisante. Selon le rapport de l'AIRE daté de 2021, il manquait déjà 250 000 logements étudiants il y a quatre ans, situation qui s'est aggravée depuis.

1/ Point d'actualités : PLF 2025

Principales mesures attendues

Ma Prime Rénov' : 2,3 Mds d'euros en 2025 en AE

« La réduction des CP s'appuiera sur une optimisation de la trésorerie, des avances accordées aux ménages, et de la gestion budgétaire, notamment s'agissant de la réserve budgétaire. Elle tiendra aussi compte de l'absence de paiements induite par le régime des services votés issu de la censure. Cette réduction ne ralentira pas le rythme des rénovations, ni celui des paiements, une fois la loi de finances adoptée. »

Fonds vert : 1,15 Mds euros en 2025.

Au Sénat, une hausse de 150 millions d'euros a été actée pour le Fonds vert, portant son budget à 1,15 milliard d'euros en 2025.

Ces crédits supplémentaires visent à financer :

- Des projets d'adaptation et de prévention des risques climatiques.
- Le verdissement des bâtiments dans les territoires.
- Le développement de mobilités douces décarbonées.

1/ Point d'actualités : PLF 2025

Principales mesures attendues

Transports - AFITF

Les **moyens dédiés au financement des infrastructures de transport** sont poursuivis sur le programme 203 du PLF 2025, avec une augmentation des crédits liée notamment à la hausse des redevances d'accès au réseau ferré payées par l'État à SNCF Réseau. Le soutien apporté à l'exploitation de services de fret ferroviaire augmentera avec en particulier le relèvement de l'aide aux services de wagons isolés qui atteindra 100 millions d'euros. L'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF) verra ses moyens issus de taxes affectées reconduits à leur niveau de 2023.

Le montant total des recettes affectées à l'agence s'élève à 3,73 milliards d'euros pour 2025, soit à un niveau inférieur de 820 millions d'euros au montant de 2024 (4,55 milliards d'euros) mais stable par rapport à celui de 2023 (3,69 milliards d'euros).

CPER	830	1 190
Fer	2 174	1 165
Fluvial et portuaire	168	206
Routes	845	815
Transports du quotidien	145	277
Projet multimodal et divers	31	65
Total dépenses d'intervention	4 193	3 718

1/ Point d'actualités : PLF 2025

Principales mesures attendues

Apprentissage

En 2025, le Gouvernement reconduira par décret une **aide pour les employeurs embauchant des apprentis**. Elle sera d'un montant de **5 000 €** pour l'embauche d'un apprenti au titre de **la seule première année du contrat** pour les **entreprises de moins de 250 salariés** et de **2 000 €** pour les **autres entreprises**.

Dans l'attente de la parution du décret, l'aide unique d'un montant de 6 000 € maximum s'applique pour tous les contrats conclus à partir du 1^{er} janvier 2025. Cette aide ne concerne que les contrats préparant à des diplômes de niveau bac et infra bac et pour les seules entreprises de moins de 250 salariés, soit moins d'un tiers des contrats.

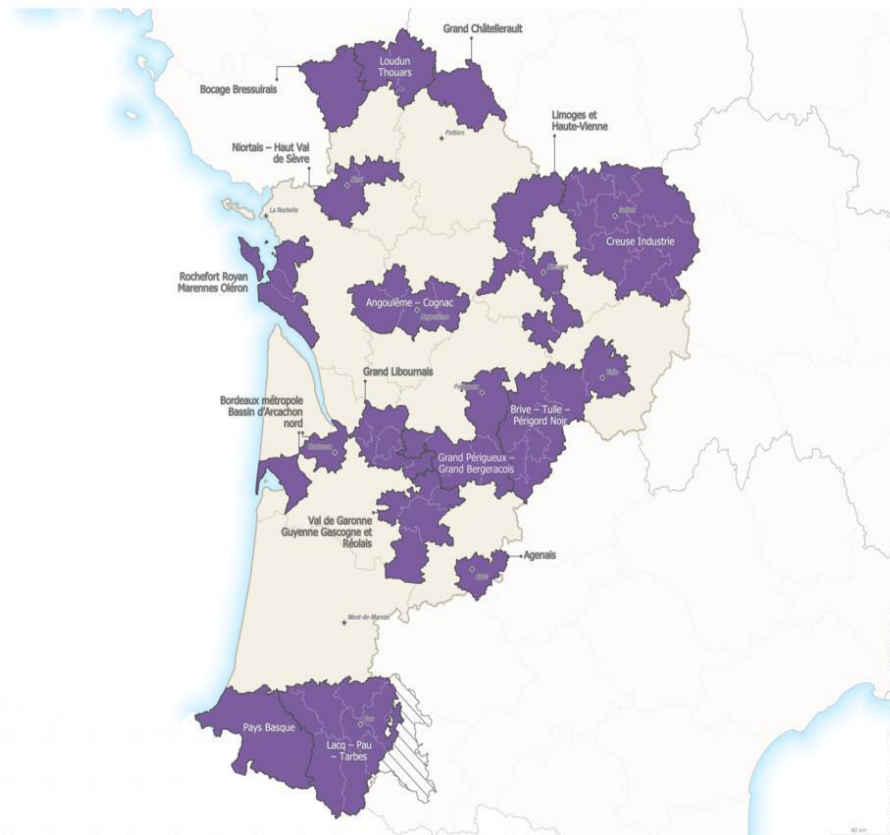
Territoires d'industrie

16
territoires d'industrie

Nouvelle-Aquitaine

Périmètre des territoires d'industrie
À date du 01 juillet 2024

- Périmètre territoire d'industrie
- Périmètre EPCI
- Préfecture de département
- ▨ Périmètre interrégional



- Agenais
- Angoulême - Cognac
- Bocage Bressuirais
- Bordeaux métropole Bassin d'Arcachon nord
- Brive - Tulle - Périgord Noir
- Creuse Industrie
- Grand Châtelleraut
- Grand Libournais
- Grand Périgoux - Grand Bergeracois
- Lacq - Pau - Tarbes
- Limoges et Haute-Vienne
- Loudun Thouars
- Niortais - Haut Val de Sèvre
- Pays-Basque
- Rochefort Royan Marennes Oléron
- Val de Garonne Guyenne Gascogne et Réolais.

En novembre 2024, l'ANCT (Agence nationale de la cohésion des territoires) et l'Insee ont conjointement réalisé une série de portraits socio-économique des territoires d'industrie dont ceux de Nouvelle-Aquitaine consultable [ici](#).

Territoires d'industrie

A/ Sur le programme TI

Territoires d'industrie phase 2 : 2023/2027 suit la phase 1 (2018-2022). Le programme Territoires d'industrie a été lancé en 2018 par le gouvernement pour mettre en place un cadre coopératif de soutien à l'industrie hors des métropoles, autour des villes petites et moyennes et dans les zones rurales. Ces aires comptent de nombreuses entreprises ou unités de production, avec une part de l'industrie dans l'emploi local nettement supérieure au taux national, de l'ordre de 25 %. Le programme visait à concilier la politique industrielle, centrée sur l'innovation et les stratégies de filières, et les objectifs de cohésion du territoire. Il s'agissait d'accompagner les projets locaux de réindustrialisation en favorisant l'accès prioritaire des entreprises et des collectivités aux services et aux financements proposés par l'État.

Arbitrage en cours dans le cadre du PLF : nouvelle vague de sites clefs en main, reconduction de l'enveloppe TI en TE, réactivation de la mesure Rebond industriel et des missions d'ingénierie.

Rapport de la cour des comptes sur la phase 1 des TI : Rapport public thématique Évaluation de politique publique Le programme Territoires d'industrie et le rapport du Sénat de fin 2024 : <https://www.senat.fr/rap/r24-217/r24-217.html>

B/ FOCUS sur la mesure Territoire d'industrie en transition écologique

Pour rappel L'appel à projets Territoire d'industrie en transition Ecologique vise à titre principal des entreprises industrielles pour leurs (i) projets d'investissements industriels structurants, (ii) avec un fort impact écologique, (iii) en lien avec la démarche Territoire d'industrie. (ii) Les projets soutenus doivent comporter une double ambition environnementale :

une contribution au développement de systèmes productifs durables et de chaînes de valeurs industrielles stratégiques pour la transition écologique et ;

un projet qui s'inscrit dans une démarche environnementale ambitieuse (réduction des émissions de gaz à effet de serre, cohérence avec l'objectif de préservation de la biodiversité..). Sauf dérogation, les projets devront être situés géographiquement au sein de l'un des territoires labellisés par l'Etat.

Territoires d'industrie en Transition Ecologique – 12 lauréats en 2024



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

demandeur	Dept	Objet du programme	Montant du projet	Emplois créés	Aide Fonds Vert allouée
LABBE TP	16 - Charente	Centre de tri des déchets inertes.	2 483 176 €	2	400 000 €
Cité Gourmande	47 - Lot et Garonne	Ligne de transformation de la pomme de terre.	11 580 000 €	20	300 000 €
REDEN Industries	47 - Lot et Garonne	Ligne de production de panneaux photovoltaïques.	6 017 491 €	20	300 000 €
CU Limoges Métropole	87 - Haute-Vienne	Centre d'innovation électronique, photonique, hyperfréquences	9 399 383 €	30	400 000 €
LOISELET	16 - Charente	Nouveau process de fonderie (sable).	985 000 €	3	300 000 €
AEROMAT INDUSTRIES	47 - Lot et Garonne	Positionnement sur nouveaux marchés (nucléaire, ferroviaire, énergie).	1 467 003 €	32	293 400 €
PLASTINOV	47 - Lot et Garonne	Procédé de fabrication vertueux pour l'environnement.	3 148 420 €	20	400 605 €
CRER	79 - Deux-Sèvres	Centre de formation national sur la géothermie.	2 309 913 €	nc	743 545 €
AUPA	40 - Landes	Voltaway : production vélos électriques.	11 015 696 €	44	572 416 €
DU MOULIN NEUF	23 - Creuse	Construction bâtiment 2000m ² pour production de laine à tricoter. Rénovation de 3 corps de bâtiments. Remise aux normes générales. Production électricité photovoltaïque et hydraulique. Installation, reconditionnement de machines actuelles en stock.	4 375 000 €	15	410 000 €
SOTUBEMA	24 - Dordogne	Eco-réhabilitation et extension du site industriel.	4 044 447 €	20	400 000 €
M3M	86 - Vienne	Installation ligne de peinture robotisée, rénovation thermique des bâtiments et installation pompe à chaleur.	2 114 258 €	8	250 000 €
			58 939 787	214	4 769 966



Bilan 2024

Bilan EDEC 2024 : Rappel Convention en cours depuis le 1/01/2022 jusqu'au 31/12/2024 / cible les entreprises de moins de 50 salariés

- **Convention ACF** rappel des axes retenus Etat /Région
 - Axe 1** : Transitions numériques, technologiques, écologiques et énergétiques : **178 stagiaires (63% des stagiaires)**
 - Axe 2** : Sécurisation des parcours professionnels, développement des compétences : **89 stagiaires**
 - Axe 3** : RSE, conditions et santé au travail. **aucun**
 - Axe 4** : Gestion des ressources humaine :**15 stagiaires**

70% de stagiaires issus de de la branche BATIMENT / Consommation de 88 % au 6 décembre dernier

- **CONVENTION COACHING/LEAN** :
55 dossiers d'accompagnement pour la branche Bâtiment.
Consommation de 98.12% au 6 décembre dernier.

Programmation 2025 (sous réserve des crédits disponibles)

- Convention ACF avec la Région /OPCO Constructys : **80 000 €**
- **Convention relative à l'accompagnement coaching**, gestion et organisation des entreprises – OPCO Constructys : **120 000 € (au lieu de 141 086 €)**
- **Expérimentation offre de formation filière Chanvre en Co-financement avec la Région** : **15 000 €**
- Interrogation sur l'EDEC rénovation énergétique national

Autres actions : Expérimentation réemploi dans le bâtiment.

Programme ETIncelles



Pour mémoire, lancé par le président de la République en novembre 2023, **le programme ETIncelles a pour objectif d'accompagner 500 PME de croissance d'ici 2027 afin qu'elles se développent pour renforcer le tissu d'entreprises de taille intermédiaire (ETI) en France.**

Comment rejoindre le programme ?

Être une PME dont le siège social est situé en France. Ne pas déjà bénéficier d'un accompagnement dans le cadre des programmes de la Mission French Tech. Les entreprises sont ensuite sélectionnées sur la base de 4 critères : la croissance : connaître une forte croissance au cours des deux dernières années et avoir la volonté de devenir une ETI ; L'effectif : avoir entre 60 et 220 salariés ; - L'export : être présent ou avoir la volonté de se développer sur les marchés à l'international ; l'innovation : consacrer une part significative des dépenses à la recherche et au développement ; La sélection est effectuée en veillant à une répartition équitable des entreprises sur l'ensemble du territoire. Une attention particulière sera portée aux entreprises engagées pour la parité au sein de l'équipe dirigeante et la mise en œuvre de politiques RSE ambitieuses.

Pour rejoindre la 5^{ème} promotion, les entreprises sont invitées à candidater via l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) du 21 novembre 2024 jusqu'au 15 mars 2025 : [ETIncelles | Appel à Manifestation d'Intérêt - Promotion 5 - demarches-simplifiees.fr](https://www.etincelles.fr)

Les 20 ETIncelles de Nouvelle-Aquitaine

Région	Entreprises	Promotion	Description synthétique activité	Siège Social	Département
NAQ	ATULAM	Promotion 1	Fabrication industrielle de fenêtres et portes en bois	Jarnages	Creuse
NAQ	EPSILON COMPOSITE	Promotion 1	Production de pièces et sous-ensembles en matériaux composites haute performance à base de fibre de carbone	Gaillan-en-Médoc	Gironde
NAQ	FERMENTALG	Promotion 1	Production d'huiles riches en acides gras, de protéine et de pigments naturels par fermentation, issus de micro-algues	Libourne	Gironde
NAQ	GROUPE NEXT	Promotion 1	Production d'emballages alimentaires & industriels et de masques FFP2	Nersac	Charente
NAQ	IMEPSA	Promotion 1	Moule, injection et assemblage pour l'industrie	Montrem	Dordogne
NAQ	AIO	Promotion 2	Production de systèmes mécaniques qui n'utilisent pas d'énergie additives (inspiré de systèmes japonais) pour l'industrie de l'assemblage	Pessac	Gironde
NAQ	DISCAC	Promotion 2	Fabrication de meubles de cuisine	Izon	Gironde
NAQ	HYDROGENE DE FRANCE	Promotion 2	Production d'hydrogène à partir d'ENR	Lormont	Gironde
NAQ	SICSOE	Promotion 2	Prestataire de services pour les propriétés et négociants en vin	Cénac	Gironde
NAQ	SYNERGY	Promotion 2	Société coopérative de production de sous-traitance industrielle et administrative	Pessac	Gironde
NAQ	TEHTRIS	Promotion 2	Intégration, stockage et transformation de données (cloud), reporting, data visualisation et data science	Pessac	Gironde
NAQ	Asselin	Promotion 3	Restauration de patrimoine, menuiserie, charpente et ferronnerie d'art	THOUARS	Deux-Sèvres
NAQ	FBO, Forges de Belles Ondes	Promotion 3	Equipements ferroviaires embarqués	SAINT-JUNIEN	Haute-Vienne
NAQ	M2i LIFE SCIENCES	Promotion 3	Protection des plantes et cultures par phéromones	LACQ	Pyrénées-Atlantiques
NAQ	Rubi Cuir	Promotion 3	Maroquinerie et prêt-à-porter de luxe	Boulazac Isle Manoire	Dordogne
NAQ	Shark Robotics	Promotion 3	Robots d'intervention en milieux hostiles	La Rochelle	Charente-Maritime
NAQ	ELICIT PLANT	Promotion 4	développement et production de produits phytosanitaires	Moulins-sur-Tardoire	Charente
NAQ	GIRON	Promotion 4	Fabrication de toiles de criblage	Châtelleraut	Vienne
NAQ	GROUPE STARTEC ENERGY	Promotion 4	Développement et production de batteries et systèmes	Mérignac	Gironde
NAQ	LUXOR LIGHTING	Promotion 4	Développement et fabrication d'éclairage automobile	Angoulême	Charente

Bilan chiffré France 2030 (octobre 2024)



A fin 2024, le SGPI dénombre depuis le début du lancement de France 2030 (fin 2021): près de **40 Mds€ d'engagements (montant initial du programme 54 Mds d'euros)**.

Focus entreprises : 5356 projets lauréats représentant près de 18 Mds
Près de 770 M€ en Nouvelle-Aquitaine dont 21 M€ sur bâtiments et villes durables et implantations industrielles

Comparaison focus entreprises entre les régions depuis début 2021

Bilan général des entreprises bénéficiaires FRANCE 2030

REGIONS	Période janvier 2021 à décembre 2024						
	Projets	Subventions	Avances remboursables	Intérêts DNC	Total Aides	Ratio	Rang
Auvergne-Rhône-Alpes	851	4 541 749 992 €	451 397 267 €	25 000 000 €	5 018 147 259 €	28,26%	1
Île-de-France	1512	3 592 810 075 €	715 921 521 €	30 500 000 €	4 325 041 219 €	24,36%	2
Hauts-de-France	285	3 230 836 471 €	209 672 694 €	0 €	3 440 509 166 €	19,38%	3
Occitanie	590	1 169 040 585 €	229 523 670 €	0 €	1 398 564 256 €	7,88%	4
Nouvelle-Aquitaine	430	582 827 807 €	175 492 333 €	5 000 000 €	763 320 139 €	4,30%	5
Grand Est	263	470 787 972 €	167 059 864 €	0 €	637 847 836 €	3,59%	6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	307	409 761 109 €	136 983 612 €	0 €	546 744 720 €	3,08%	7
Normandie	165	346 733 562 €	79 044 035 €	0 €	425 777 597 €	2,40%	8
Pays de la Loire	287	257 128 590 €	86 166 307 €	0 €	343 294 898 €	1,93%	9
Bretagne	252	230 531 456 €	66 968 425 €	9 500 000 €	306 999 881 €	1,73%	10
Bourgogne-Franche-Comté	185	205 514 750 €	91 219 535 €	0 €	296 734 286 €	1,67%	11
Centre-Val de Loire	156	156 004 759 €	67 709 216 €	0 €	223 713 976 €	1,26%	12
Outre-Mer	65	19 544 205 €	5 159 773 €	0 €	24 703 978 €	0,14%	13
Corse	8	3 608 967 €	781 825 €	0 €	4 390 792 €	0,02%	14
	5356	15 216 880 302 €	2 483 100 077 €	70 000 000 €	17 755 790 002 €	100,00%	

Les lauréats du Fabriqué en France en Nouvelle-Aquitaine

Pour rappel, la Grande exposition du Fabriqué en France a fait son retour en 2024 pour une 4^{ème} édition au palais de l'Élysée mi-octobre 2024 - 26 et 27 octobre 2024. Initié par le Président de la République, ce rendez-vous annuel met à l'honneur les entreprises, les artisans, les producteurs et les industriels qui s'engagent dans la fabrication française. Au total cette année 122 produits ont été sélectionnés au niveau national parmi 2 200 dossiers de candidature, dont 15 en Nouvelle-Aquitaine.

- **Charente (16)** – Seguin Moreau & co : Barrique 4-cercles ;
- **Charente (16)** – ETS A. DESCHAMPS ET FILS : Tapis d'accessibilité et de mobilité Mobi-mat ;
- **Charente-Maritime (17)** – SAS SHAPERS CLUB : Planche de surf - TROOPER ;
- **Corrèze (19)** – SOCIETE 2R – PIROUETTE CACAHOUE : Mon globe terrestre ;
- **Corrèze (19)** – Axioma Biologicals : Activ'Nutrition Oléoprotéagineux ;
- **Creuse (23)** – Atulam, la fenêtre française : Fenêtre Patrimoine Primalou ;
- **Dordogne (24)** – Chamberlan Atelier du Diamant Noir : Sandale CABOURG ;
- **Dordogne (24)** – SAS Sodopac : Mule Dakar Marine ;
- **Gironde (33)** – Petrusse SAS : Paris Petrusse Marine ;
- **Landes (40)** – **Materrup : Parpaing le plus bas carbone du marché : mieux avec moins sans rien changer à vos habitudes ;**
- **Lot-et-Garonne (47)** – UPSA SAS : DAFALGAN 1000mg ;
- **Pyrénées-Atlantiques (64)** – Trashboard: Planche de skateboard TRASHBOARD made form airbus repurposed carbon ;
- **Deux-Sèvres (79)** – Akitec : Brasero BRAZA ;
- **Vienne (86)** – **Beaumont Group** - Papeterie du Poitou : Boite de 60 rouleaux de papier 100% chanvre ;
- **Haute-Vienne (87)** – Uniqua : Basket personnalisable 100% cuir Made in France.



4/ Divers : COP 2025

En attente FDR 2025-2030

La planification écologique territoriale

Un large travail de concertation, co-animé par l'Etat et la Région, a été organisé en associant l'ensemble des services, agences et opérateurs de l'Etat en région, les services de la Région, ainsi que les principales parties prenantes au niveau régional, notamment des représentants des socio-professionnels, des collectivités, des associations, des organismes de formation, des syndicats ou encore des fédérations professionnelles, dans le cadre de plusieurs groupes de travail. Ces groupes de travail ont été organisés au niveau régional, entre avril et juin 2024 autour des thèmes suivants : - les mobilités ; - **le bâtiment et la rénovation énergétique** ; - l'industrie, la forêt et le bois ; - l'économie circulaire, les déchets et l'énergie ; - l'agriculture ; - la biodiversité et l'eau.

La feuille de route régionale régionale de la planification écologique territoriale

Elle sera restituée le 14/02/2025 et couvrira la période 2025/2030. Elle contiendra les petites FDR par thématique dont une mieux se loger en 2030 avec l'objectif d'une large décarbonation du secteur du bâtiment.